

Lille, le 23 OCT. 2023

Monsieur Georges-François LECLERC
Préfet
Préfecture du Nord
12 rue Jean Sans Peur
CS 20003
59039 LILLE Cedex

Monsieur le Préfet,

La société EXIDE TECHNOLOGIES est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation avec servitudes. Bien qu'encadrée réglementairement par un arrêté d'autorisation préfectorale, une telle installation présente vraisemblablement des risques particuliers pour les populations avoisinantes.

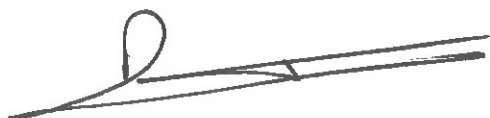
En effet, ce site laisse craindre que des phénomènes dangereux puissent impacter les populations mais nos questions concernant l'étude de danger sont restées sans réponse. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas la nature et l'intensité des risques majeurs possibles sur cette partie du territoire lillois et le dossier de cessation d'activité ne nous a toujours pas été transmis.

Comme vous le savez, cette usine est située en zone urbaine dense, à proximité de plusieurs secteurs en renouvellement urbain et en bordure du projet du SDIT (Schéma Directeur des Infrastructures de Transport) qui impactera la rue du faubourg d'Arras. Dans l'environnement proche de l'entreprise, se trouvent des secteurs convoités par divers promoteurs. Un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) a été inscrit au PLU (Plan Local d'Urbanisme) le 17 décembre 2021 pour une durée de 5 ans et permet de s'opposer à la délivrance de nouvelles autorisations de construire sur ce périmètre. Une étude urbaine a parallèlement été lancée en vue de préciser des orientations d'aménagement compatibles avec la situation du site industriel, notamment afin d'anticiper la fin du PAPAG fin 2026.

L'absence de l'étude de danger finalisée est inquiétante et ne permet pas d'envisager une parfaite corrélation entre les usages et les phénomènes dangereux pouvant sortir du site. Notre objectif est de fournir aux nouveaux occupants un environnement ne présentant pas de risque pour leur sécurité.

Nous vous proposons d'organiser un échange entre nos services sur les modalités de transcription de cette étude dans les documents d'urbanisme.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.



Martine AUBRY
Maire de Lille



Patrick PROISY
Maire de Faches-Thumesnil